

DEL N°06-04/2023-03 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNÉE 2022

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2311-5,

VU l'instruction comptable M14,

VU les résultats du compte administratif 2022 faisant ressortir :

- un excédent de fonctionnement de 11 834,05 €
- un excédent d'investissement de 7 222,76 €

Soit un excédent global de clôture de 19 056,81 €.

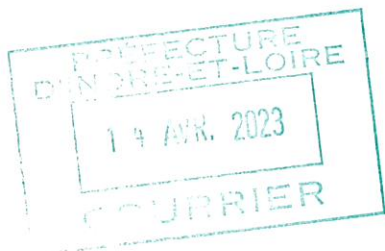
Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 au budget primitif 2023 de la façon suivante :

Compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 11 834,05 € (recettes de fonctionnement)

Pour extrait certifié conforme,

Pour le Président et par délégation
la vice-présidente du CCAS,
Christine MÉNORET



Certifié exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le 14.04.23
- Sa publication sur le site de la commune le : 26/04/2023



DEPARTEMENT INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

Date de convocation :

15/03/2023

Date d'envoi :

21/03/2023

L'an deux mil vingt - trois, le jeudi 6 avril à 18 h le conseil d'administration du Centre Communal Action Sociale de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni, dans la Salle de réunion du deuxième étage de l'Hôtel de Ville de LUYNES, sous la présidence de Madame Christine MÉNORET, vice-présidente du CCAS.

Nombre de conseillers

En exercice : 09

Présents : 05

Absents : 04

Pouvoirs : 03

Votants : 08

Étaient présents :

Élus du CCAS :

Monsieur Jean-Marc CHATEAU

Membres de la Société Civile :

Mesdames Claudine PINGUET, Colette MAILLET et Monsieur Erick MORCHOISNE.

Absents excusés :

Monsieur Bertrand RITOURET, Mesdames Claire CARTIER, Lyn FAIPOUX et Alda ROUMAGNOU.

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Bertrand RITOURET (Président) a donné pouvoir à Madame Christine MÉNORET,

Madame Claire CARTIER à Monsieur Erick MORCHOISNE,

Madame Alda ROUMAGNOU à Madame Colette MAILLET.

Secrétaire de séance :

Monsieur Erick MORCHOISNE.

XXXXXXXXXXXX